ID	Vocation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Parking de délestement sans imperméabilisation	Commune	9 032
2	Gestion du cimetière (extension, parking)	Commune	713
3	Gestion du cimetière (extension, parking)	Commune	669
4	Lieu de sport et bois à sans toujours réalisation	Ouvrouvar	1 269
5	Agrandissement de la voirie	Commune	1 824
6	Agrandissement du parking pour la maison de santé	Communauté de communes	1 721

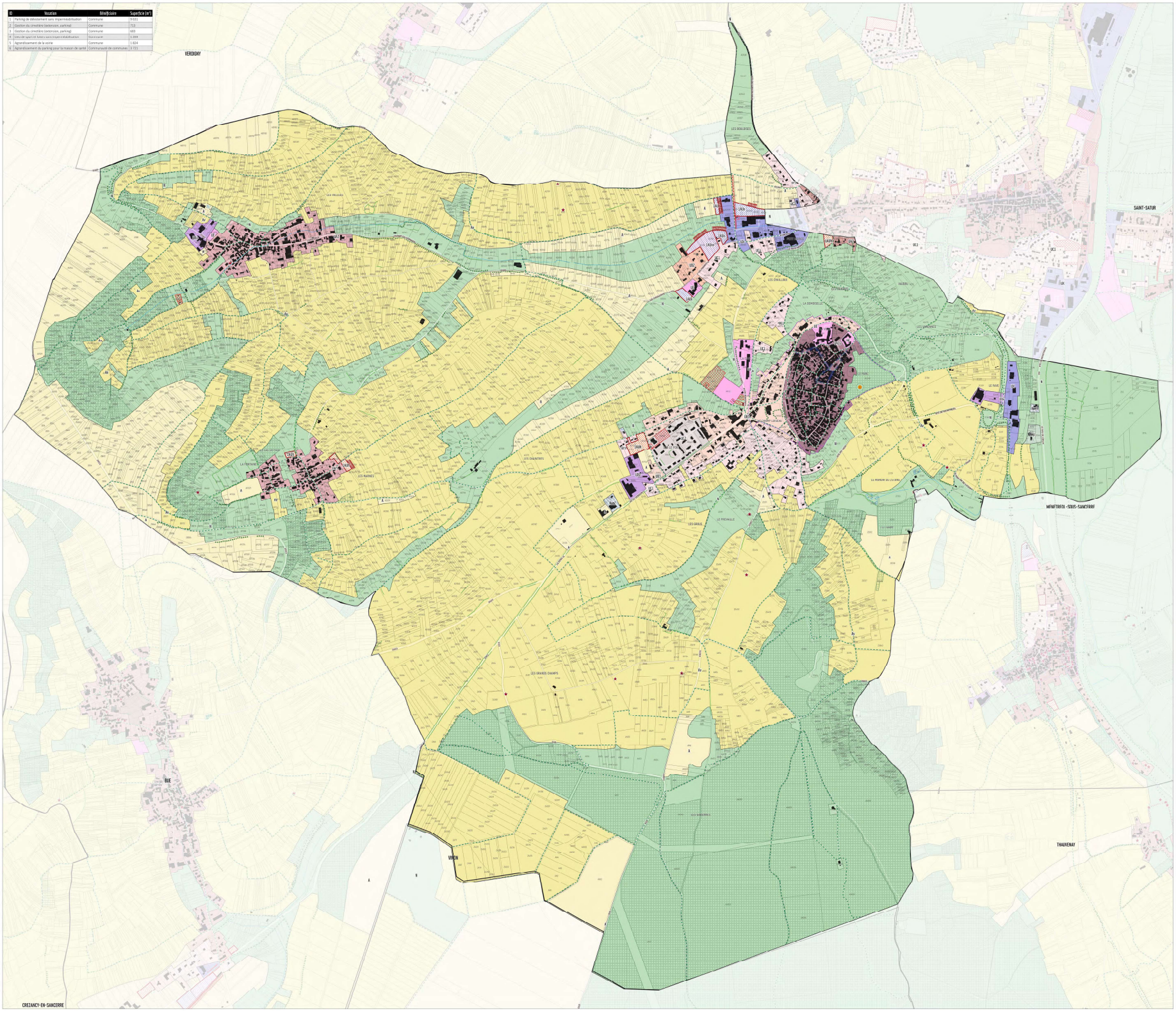

Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
SANCERRE

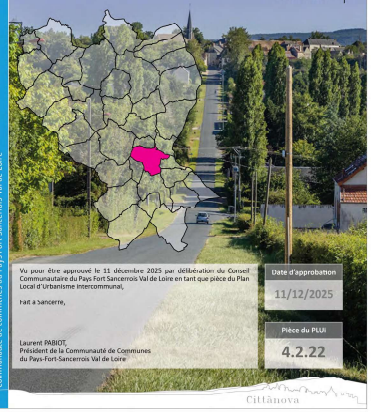

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Communauté de communes du Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire

Vu pour être approuvé le 11 décembre 2025 par délibération du Conseil Communautaire du Pays Fort Sancerrois Val de Loire en tant que pièce du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Fait à Sancerre,

Laurent PABIOT,
Président de la Communauté de Communes
du Pays-Fort-Sancerrois Val de Loire

Date d'approbation
11/12/2025

Pièce du PLUi
4.2.22

Cittanova

LEGENDE

LIBELLE

- UHv : Zone de forte concentration de caves viticoles en périphérie du tissu des villages viticoles
- UI : Zone d'activités économiques
- UC : Secteur de grands équipements publics, y compris de sports et loisirs
- UCZ : Ensembles résidentiels récents de forte densité
- UC1 : Extensions résidentielles récentes sous forme de lotissements ou opérations au cas par cas
- UB3 : Faubourg de Sancerre environnants où des activités, dans des caves et chais sont intégrés dans le tissu bâti
- UBZ : Faubourg actif où des activités industrielles et artisanales de grande envergure sont intégrées dans le tissu bâti
- UA3 : Centre-bourgs et centre-villages viticoles où les caves et chais sont intégrés dans le tissu bâti ancien
- UAZ : Centre-bourgs anciens moins denses aux caractéristiques plutôt villageoises ou pavillonnaires
- UA1s : Centre de Sancerre intra-remparts
- Nep : Zone dédiée à l'accueil d'une station d'épuration
- NAEC : STECAL à vocation principale à activité (extension)
- NAeC1 : STECAL à vocation principale d'activité (zone évolutive)
- N : zone naturelle
- Av : Zone agricole ayant une valeur viticole et paysagère remarquable appartenant à l'aire d'AOC Sancerre
- A : Zone agricole
- LAUAV : secteur d'extension prioritaire à vocation principale économique viticole
- LAUAI : Secteur d'extension prioritaire à vocation principale économique
- LAUAH : Secteur d'extension prioritaire à vocation principale d'habitat

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé identifié au titre de l'article L 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Zone Humide identifiée au titre de l'article L171-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé identifié au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation sectorielle (OAP)

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Cheminement doux à valoriser au titre de l article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire de protection du caractère commercial à maintenir au titre du L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Élément de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

INFORMATIONS GRAPHIQUES

- Bâtiment détruit
- Périmètre délimité du Secteur Patrimonial Remarquable
- Bâtiment non cadastré

FOND DE PLAN

- Bâtiment cadastré
- Limite parcellaire

N

0 250 500 m